

Image not found or type unknown



Retard de livraison en vefa

Par **slyounette**, le **04/03/2008** à **09:36**

J'ai acheté un appartement en vente en état futur d'achèvement qui doit être livrable au plus tard pour le 31/03/2008. Or le promoteur immobilier m'a annoncé un retard de 6 mois, ce qui sur un projet de 24 mois me semble énorme d'autant plus que c'est de leur propre faute s'ils ont commencé les travaux en retard. Aujourd'hui j'ai payé 90% de la valeur de mon bien alors qu'il me reste 6 mois à attendre. Sachant que j'ai déjà commencé à payer mon prêt. Je souhaiterais savoir si la loi "1/1000 de la valeur du bien par jour de retard" s'applique concernant les pénalités de paiement sachant que c'est une accession pour résidence principale.
rnMerci d'avance.